

Siège Social : 2, rue Sainte Anne – 41000 BLOIS - ☎ 02.54.78.00.24

Déclarée le 20 avril 1982

N° W 411001941 PREFECTURE DE BLOIS

RAPPORT D'ACTIVITE 2021



CENTRE EDUCATIF POUR ENFANTS ET ADOLESCENTS EN PLACEMENT SPECIALISE

FOYER BOUGAINVILLE

4 rue Bougainville

41000 BLOIS

foyerdebougainville@acesm.fr

Foyer Bougainville

👉 L'Activité	p : 5
I Prévissionnel et réel	p : 7
II Comparatif de l'évolution des effectifs sur les trois dernières années	p : 9
III Les demandes d'admissions	p : 11
IV Les Caractéristiques des populations accueillies	p : 12
V Les différents types de familles	p : 13
VI Durée des placements	p : 14
VII Une prise en charge médicosociale et sanitaire	p : 18
VIII Les orientations	p : 19
IX Situation scolaire, professionnelle, insertion et réorientation	p : 21
👉 Le Travail auprès des familles	p : 23
👉 Problématiques rencontrées	p : 25
👉 Projets, activités menés en 2021	p : 26
👉 Le Personnel	p : 27
👉 Evaluation Continue	p : 29

INTRODUCTION

Le Foyer Bougainville est habilité pour l'accueil de 17 jeunes garçons et filles âgés de 13 à 21 ans au titre de la protection de l'enfance (article 375 et suivants du code civil, l'ordonnance du 2 février 1945 relative à l'enfance délinquante, article 75-96 du 18 février 1975 relative aux jeunes majeurs).

Ces jeunes sont confiés à l'établissement par les services de l'Aide Sociale à l'Enfance ou directement par le juge des enfants en raison des difficultés sociales et/ou familiales auxquelles ils sont confrontés et qui nécessitent un accompagnement ou une mise à distance ponctuelle ou provisoire de leur milieu de vie habituel.

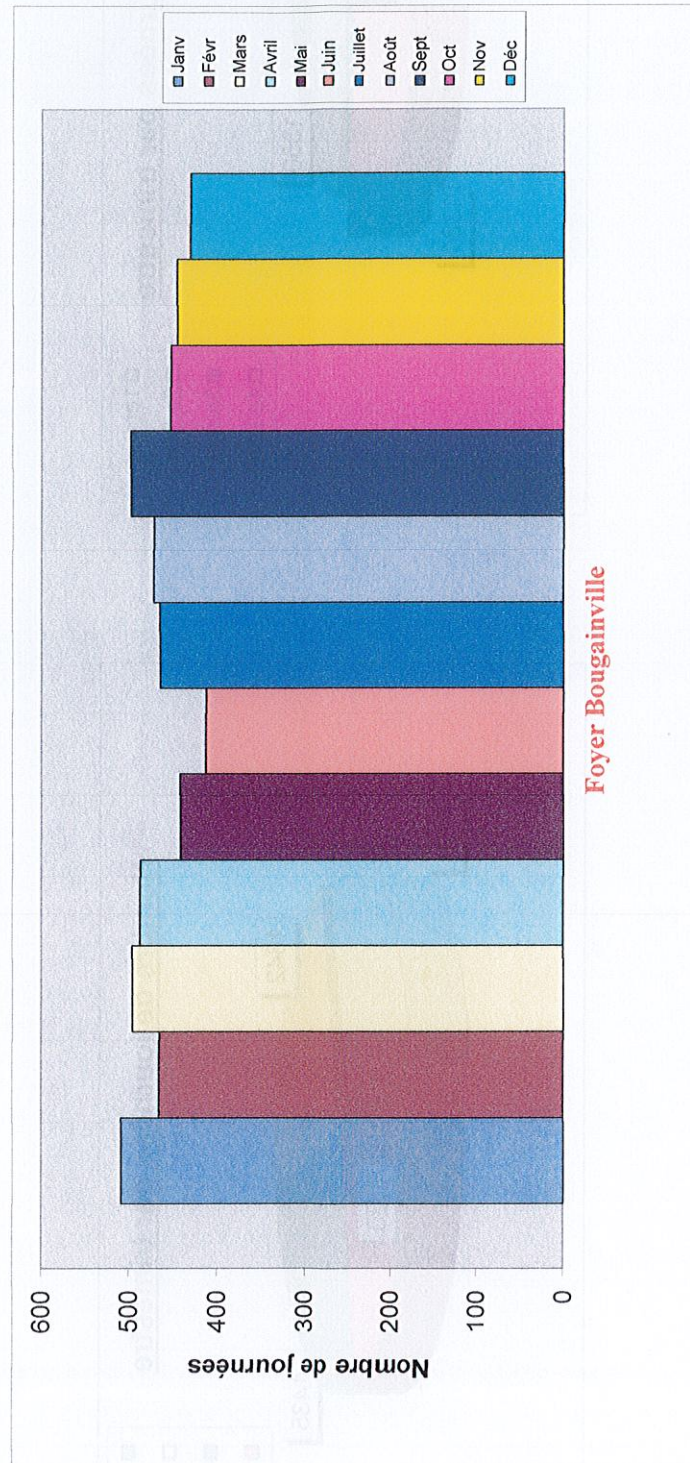
L'année 2021 s'inscrit en partie dans la continuité de l'année précédente, en raison de la crise sanitaire toujours présente. Crise sanitaire qui a imposé une adaptation de nos pratiques professionnelles et un changement dans nos modes d'accompagnement. Il nous a fallu reconsidérer nos modes d'actions et apprendre à trouver de nouvelles façons de faire avec tous ces jeunes adolescents et jeunes adultes, dont certains ont eu du mal à engager un projet professionnel, scolaire, voire social. Pour ce faire, nous avons dû conjuguer avec cette quête permanente de lien et ce besoin de proximité avec les professionnels pour les amener à investir autrement l'extérieur. Des actions ponctuelles et une disponibilité d'écoute, d'attention ont permis de rendre moins anxiogène le climat.

Cette année de changement et de contraintes nouvelles, surtout inconnues jusqu'à lors, a été et est l'occasion d'interroger nos pratiques, nos visions partagées des missions et d'inventer de nouvelles pratiques éducatives avec les familles, les jeunes et les partenaires. L'équipe du Foyer Bougainville a tenté de saisir cette crise longue comme une réelle opportunité d'amélioration des pratiques et a su s'adapter avec réactivité aux demandes qui ont émergé.

ACTIVITE DU C.E.A.P.S. DE JANVIER A DECEMBRE 2021 (en journées)

Foyer Bougainville

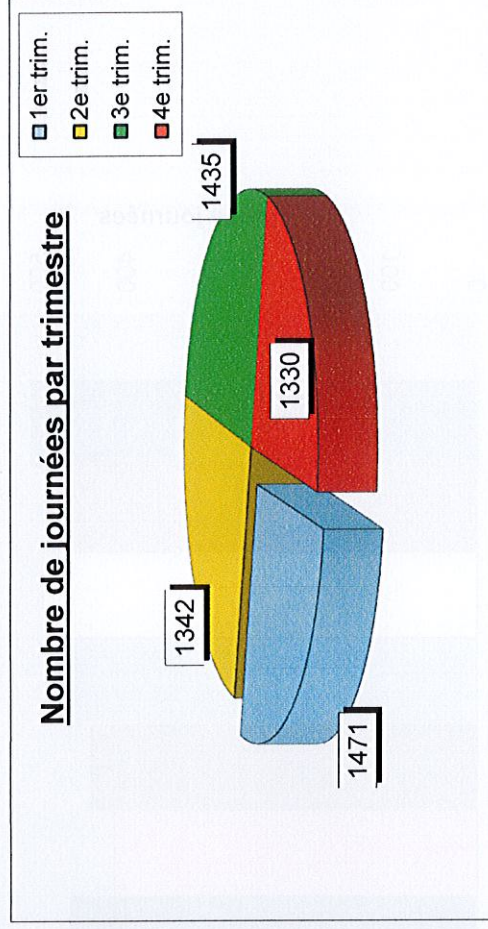
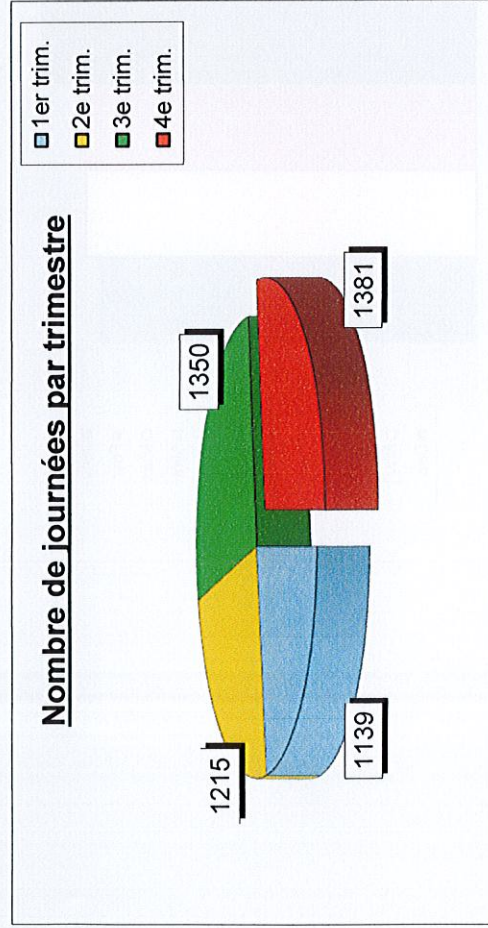
FOYER	Janv	Févr	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	TOTAL	Journées à réaliser	%
Bougainville	509	466	496	487	442	413	465	472	498	453	446	431	5 578	5 038	110,72
	84,00	41,00	71,00	62,00	17,00	-12,00	40,00	47,00	73,00	28,00	21,00	6,00	540		



Foyer Bougainville : comparaison de l'activité 2020 et 2021 (en journées)

2020					
	1er trim.	2e trim.	3e trim.	4e trim.	Total
Bougainville	1139	1215	1350	1381	5085

2021					
	1er trim.	2e trim.	3e trim.	4e trim.	Total
Bougainville	1471	1342	1435	1330	5578



L'ACTIVITE

I Prévisionnel et réel

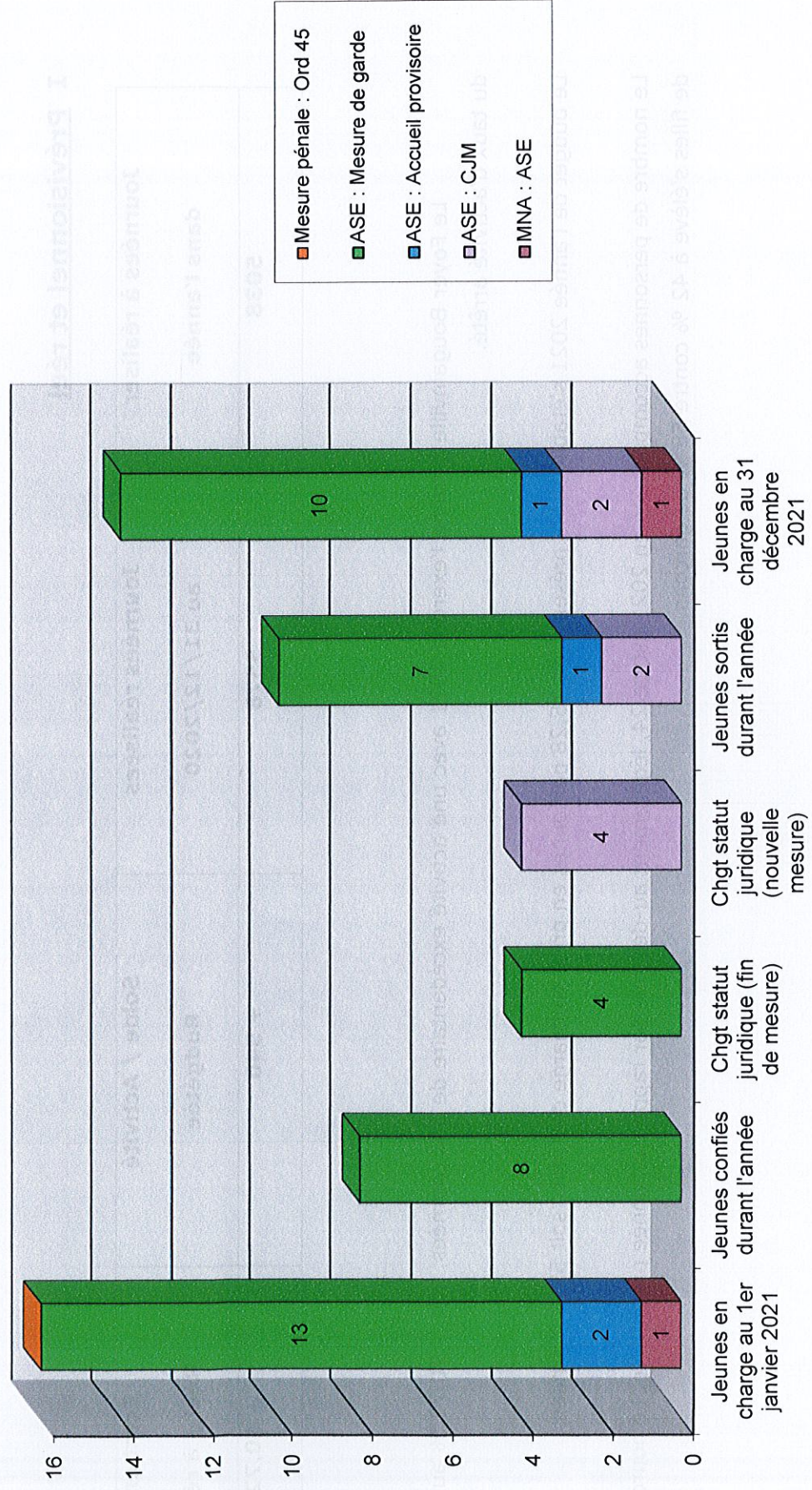
Journées à réaliser dans l'année	Journées réalisées au 31/12/2020	Solde / Activité Budgétée	Ecart en % Réal / à réaliser
5038	5578	+ 540	+ 10,72 %

Le Foyer Bougainville termine l'exercice 2021 avec une activité excédentaire de 540 journées, soit + 10,72 % au regard du taux d'activité arrêté.

Le budget de l'année 2021 s'établit sur la présence de 15,28 personnes en prise en charge continue, soit 5578 journées.

Le nombre de personnes accompagnées en 2021 est de 24, légèrement au-dessous par rapport à l'année précédente. Le pourcentage de filles s'élève à 42 % contre 58 % de garçons.

Foyer Bougainville : Evolution des effectifs en 2021
(statut juridique à la date de sortie du jeune ou au 31/12/2021)



II Comparatif de l'évolution des effectifs sur les trois dernières années

	2019	2020	2021
Nombre d'entrées	14	21	8
Nombre de sorties	16	19	10
Nombre de jeunes suivis sur l'année	30	35	24
Moyenne d'âge à l'admission	16 ans et 8 mois	16 ans et 4 mois	16 ans et 9 mois

En 2021 le nombre de jeunes suivis s'élève à 24 (10 filles et 14 garçons), avec huit entrées réalisées (2 filles et 6 garçons) et dix sorties (5 filles et 5 garçons).

ADMISSIONS

Départements	Nb total de demandes				Admissions réalisées				Admissions non retenues			
	ASE		TE		ASE		TE		ASE		TE	
	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons
Loir-et-Cher (41)	3	6			2	6			1			
Hors département												
Total	9				8				1			

Nombre de dossiers présentés	9
Nombre de dossiers non retenus	1
MOTIFS	
Pas de place disponible	
Situations inadaptées	
Demandes pour lesquelles l'ASE ne donne pas suite	
Non adhésion du jeune	1
Autre orientation	
Accueil différé	

III LES DEMANDES D'ADMISSIONS

Sur 9 dossiers d'admissions présentés en 2021, tous émanaient du Loir-et-Cher et ont fait l'objet en amont d'une instruction en équipe pluridisciplinaire.

A chaque demande d'admission, le jeune est reçu avec le référent ASE et les parents, la psychologue, la cheffe de service et un/une éducateur/trice pressent (ie) coordinateur du projet. Cette première rencontre a pour objet de présenter les missions de la MECS, son cadre, les règles et le travail éducatif mis en place. C'est aussi un temps où le jeune peut faire part des éléments de son histoire, appuyés par le référent ASE dont la mission est d'exposer les grandes lignes du projet du jeune.

Cette rencontre permet également d'identifier ses besoins en matière d'accompagnement et d'organiser son admission.

Dès lors où la mission devient effective, le ou les parents du mineur sont conviés à une visite de la structure et à l'élaboration du DIPC (Document Individuel de Prise en Charge) en cohérence avec le projet personnalisé de l'enfant et les professionnels présents lors de l'admission.

LES ADMISSIONS

La MECS de Bougainville a accueilli 8 jeunes (6 garçons et 2 filles), tous en mesure de garde.

IV LES CARACTERISTIQUES DE LA POPULATION ACCUEILLIE

Sur l'année 2021, la MECS a accompagné 24 mineurs et jeunes majeurs (filles et garçons). Voir le graphique « Evolution des effectifs en 2021 »

Au 1^{er} janvier 2021, 16 jeunes étaient présents et répartis comme suit :

- 13 Mesures de Garde
- 2 en Accueil Provisoire
- 1 MNA (Mineur Non Accompagné)

Au cours de l'année sur les **21 mesures de garde suivies** :

- 7 ont quitté la structure
- 4 jeunes ont atteint la majorité
 - o 10 présents au 31 décembre 2021.

Pour les **Accueils Provisaires** :

- 2 étaient présents au 1^{er} janvier
- 1 est sorti
 - o 1 présent au 31 décembre 2021

Pour les **Contrats Jeunes Majeurs (CJM)**:

- 4 ont atteint la majorité
- 2 sont sortis
 - o 2 présents au 31 décembre 2021

1 MNA toujours présent au 31 décembre 2021

V LES DIFFERENTS TYPES DE FAMILLES

2021	Parents En couple	Parents Divorcés Séparés	Famille monoparentale avec ou sans enfant *	Famille recomposée *		Un parent DCD	Père inconnu	Parents DCD
			Mère	Père	Mère	Père		
Sur 24 jeunes	4	15	2		7	2	1	3

Au regard des chiffres obtenus, nous constatons une dominante chez les parents divorcés et/ou séparés.

* Dans cette catégorie, on dénombre 2 familles / mère monoparentale avec ou sans enfant. Toujours dans cette même catégorie, on note 7 familles recomposées du côté de la mère et 2 du côté du père.

Contrairement à l'année 2020, ces chiffres et les situations familiales, bien qu'étant des indicateurs, montrent une augmentation des droits de visite et d'hébergement (DVH) sur l'année 2021.

Le nombre de journées non facturées au titre des droits de visite et d'hébergement s'élève à **339** (contre 274 en 2020) réparti comme suit :

- Janvier	9 journées	- Juillet	62 journées
- Février	9 journées	- Août	55 journées
- Mars	31 journées	- Septembre	12 journées
- Avril	23 journées	- Octobre	53 journées
- Mai	29 journées	- Novembre	13 journées
- Juin	25 journées	- Décembre	15 journées

Foyer Bougainville : Durée des prises en charge des jeunes suivis dans l'année

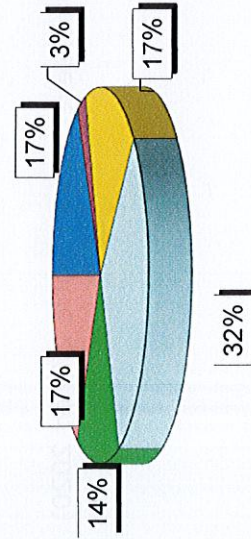
2020

	1 jour à 1 mois	> 1 mois à 3 mois	> 3 mois à 6 mois	> 6 mois à 9 mois	> 9 mois à 1 an	> 1 an à 2 ans	Plus de 2 ans	Total
JE : PJJM	1		1					2
MNA : ASE				1		1		2
ASE: Mesure de garde	5	1	5	7	4	2		24
ASE: Accueil Provisoire				3	1			4
ASE: CJM						3		3
TOTAL	6	1	6	11	5	6	0	35

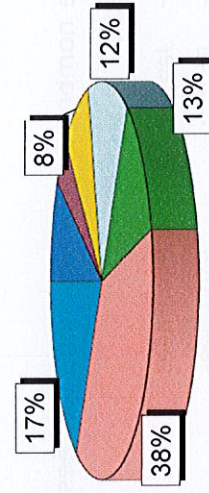
2021

	1 jour à 1 mois	> 1 mois à 3 mois	> 3 mois à 6 mois	> 6 mois à 9 mois	> 9 mois à 1 an	> 1 an à 2 ans	Plus de 2 ans	Total
Ordonnance 45								0
MNA : ASE							1	1
ASE: Mesure de garde	2	1	2	3	2	7	3	20
ASE: Accueil Provisoire						2		2
ASE: CJM					1			1
TOTAL	2	1	2	3	3	9	4	24

Année 2020



Année 2021



VI DUREE DES PLACEMENTS

16 jeunes étaient présents au 1^{er} janvier 2021 au Foyer Bougainville.

En mai 2021 :

- 1 jeune fille est retournée vivre au domicile maternel après un an d'accompagnement
- 1 jeune fille a été orientée vers le Service d'Aide à l'Autonomie de l'ACESM (SAA) après 10 mois ½ d'accompagnement
- Mainlevée de placement pour 1 jeune majeur parti après 9 mois ½ d'accompagnement
- 1 jeune garçon a quitté le service le jour de sa majorité après 4 mois ½ d'accompagnement

En octobre 2021 :

- 2 garçons ont quitté le service, mainlevée de placement après respectivement 1 an ½ et 1 an et 1 mois d'accompagnement. Ce départ fait suite à des passages à l'acte graves qui ont donné lieu à une éviction, prononcée par l'ASE. Ils ont été accueillis en hôtel sur Blois en vue d'accompagner cette transition.

En novembre 2021 :

- 1 jeune fille a quitté le service après 5 mois ½ d'accompagnement
- 1 jeune fille, enceinte, a été orientée vers le SAMEP après 11 mois ½ d'accompagnement

En décembre 2021 :

- 1 jeune fille est retournée au domicile maternel le jour de sa majorité, après presque 3 ans d'accompagnement
- 1 jeune garçon est retourné en famille, après 6 mois d'accompagnement

La durée moyenne des placements s'établit à **1 an et 8 jours**. Celle-ci est en augmentation par rapport à l'année passée. D'une part, elle s'explique en raison du contexte pandémique et d'autre part au regard de l'aggravation des situations sociales et familiales qui ne permettent pas un retour au domicile ou une sortie en hébergement autonome dans des conditions favorables.

L'âge moyen à la sortie est de **17 ans et 7 mois** qui s'explique par une arrivée plus tardive et avec un départ plus tardif de fait.

	2018	2019	2020	2021
Moyenne de la durée des prises en charge	7,49 mois	17 mois	7,23 mois	1 an 8 jours

En effet, nous avons pu constater que les problématiques individuelles des jeunes ont été des vecteurs de freins dans les démarches d'insertion et de soins.

Par ailleurs, le confinement a eu des effets déléteres sur la santé psychique d'un grand nombre de jeunes accueillis et des répercussions sur les échéances de départ. Cette situation anxiogène n'a pas permis à certains jeunes de se mobiliser dans des actions extra-placement.

Au 31 décembre 2021, 14 jeunes sont présents :

Arrivés en 2020 : 6 jeunes

- Une jeune fille présente dans le service depuis presque 2 ans, en accueil provisoire
- Deux garçons, un depuis 16 mois ½ et un autre depuis plus de 13 mois.

Arrivés en 2021 : 8 jeunes

- Janvier : - Un garçon de 17 ans et 7 mois (mesure de garde)
- Juin : - Une jeune fille de 17 ans et 7 mois (mesure de garde)
- Une jeune fille de 15 ans et 5 mois (mesure de garde)
- Un garçon de 16 ans (mesure de garde)
- Un garçon de 15 ans et 6 mois (mesure de garde)
- Novembre : - Un garçon de 17 ans et 8 mois (mesure de garde)
- Décembre: - Un garçon de 15 ans et 2 mois (mesure de garde)
- Un garçon de 17 ans et 3 mois (mesure de garde)
- Septembre : - Un garçon de 16 ans, arrivé en septembre 2020 (mesure de garde)
- Décembre : - Une jeune fille de 16 ans, arrivée en décembre 2020 (mesure de garde)

Pour 2021, la moyenne d'âge des jeunes accueillis est de 16 ans et 9 mois. Les placements que l'on peut qualifier de tardifs impactent de manière inévitable le travail éducatif, notamment l'accompagnement vers l'accès à l'autonomie. Au regard de ces éléments, il est impératif de travailler la sortie de ces jeunes dès leur arrivée et leur permettre d'acquérir des bases suffisantes afin d'apprendre à se prendre en charge dans les actes de la vie courante.

Nous constatons pour une grande majorité d'entre eux, du fait de leur parcours personnel, qu'elle n'a pas ou peu assimilé et appris les gestes fondamentaux leur permettant de s'inscrire et d'intégrer les dispositifs de droits communs et autres.

VII UNE PRISE EN CHARGE MEDICO-SOCIALE ET SANITAIRE

Sur 11 Jeunes	Prise en charge HJ/ARTEMIS	Prise en charge CMP/Ambulatoire	Prescription d'un traitement	Suivi psychologique	Suivi psychiatrique	Suivi en libéral autre
A		1	1			
B		1				
C		1				
D					1	
E			1	1	1	
F				1	1	
G		1		1		
H	1					1
I						1
J					1	1
K						
17 suivis	1	4	2	3	4	3

Sur les 24 jeunes accueillis pendant l'année 2021, la moitié a bénéficié d'une prise en charge au titre des soins en lien avec leur problématique, la situation sanitaire actuelle, les troubles psychiques et associés. Certains ont cumulé plusieurs suivis.

Nous notons que certains jeunes qui notamment présentaient des troubles importants du comportement ont pu parfois s'opposer totalement à leur prise de traitement et ne pas adhérer aux démarches de soins proposés, alors que leur état psychique le nécessitait. Cet état de fait a été souvent source d'angoisses, provoquant des passages à l'acte et des accès de violence de plus en plus fréquents, tant sur les objets que sur les autres. Certaines situations ont nécessité l'intervention des pompiers et de la police quand celles-ci devenaient ingérables tant pour les jeunes concernés que pour les professionnels.

Par ailleurs, nous avons constaté des manifestations peu bruyantes poussant certains jeunes à s'isoler et à fuir tout contact avec l'extérieur. Autant de conduites à risque qui sont l'expression de leur mal-être se caractérisant par la consommation de produits stupéfiants et ce de manière régulière (cannabis, alcool, Popper, cachets, protoxyde d'azote ...).

Dans un autre registre, l'Association VRS est intervenue auprès des jeunes au sein du Foyer afin de les sensibiliser aux phénomènes d'addiction et de consommation de produits illicites. Cette intervention a trouvé un écho plutôt favorable chez certains et moins chez d'autres.

VIII LES ORIENTATIONS

Sur les 10 jeunes dont l'accompagnement a pris fin en 2021, les orientations ont été les suivantes :

Chez les mineurs :

- Pour 1 jeune fille, une mainlevée de placement a été prononcée en mai, avant sa date anniversaire, pour un retour au domicile maternel, assorti d'un projet de contrat civique,
- Pour 2 garçons, une fin de prise en charge a eu lieu en octobre, suite à des passages à l'acte violents (exclusion prononcée par l'ASE), pour l'un des démarches vers des dispositifs de type Mission Locale ont été engagées et pour le second, au regard de la gravité des faits, il a été prononcé un placement vers un établissement hors département,
- Pour 1 jeune fille enceinte, une orientation au SAMEP en novembre a été actée,
- Pour 1 garçon, une mainlevée de placement a été prononcée pour un départ au 31 décembre 2021 avec la poursuite d'une scolarité au lycée horticole de Blois et retour au domicile.

Chez les majeurs :

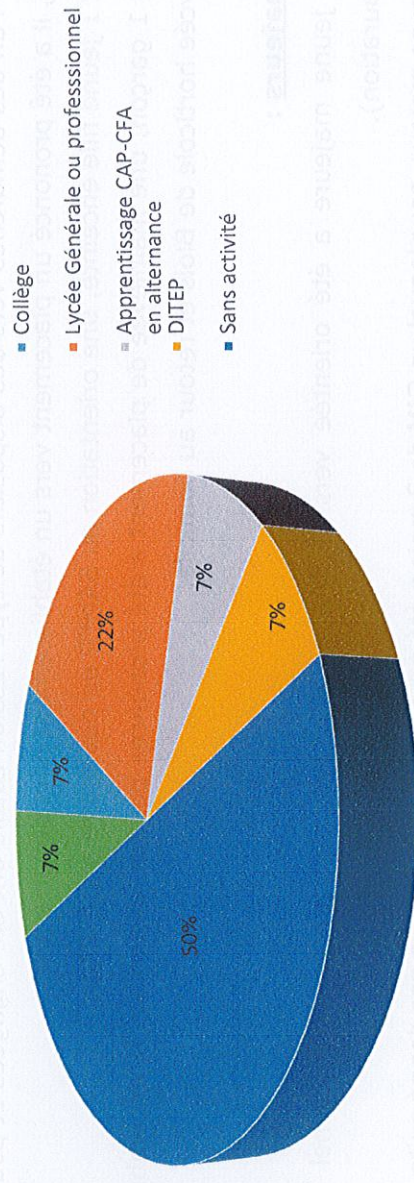
- Une jeune majeure a été orientée vers le SAA en lien avec son projet professionnel (Brevet Professionnel en service restauration).
- Un jeune majeur, pour lequel un CJM de 3 mois a été proposé et auquel il n'a pas donné suite, a préféré engager des démarches seul, avec l'appui des dispositifs de droits communs
- Un jeune garçon, a quitté le service en mai sans aucune adhésion au projet d'accompagnement proposé (il a été en fugue pratiquement sur la totalité de son placement)
- Une jeune, arrivée à 17 ans et demi, a quitté l'établissement en novembre malgré l'obtention d'un CJM assorti d'un projet scolaire, une mainlevée de placement a été prononcée pour des raisons de non-respect du cadre et des objectifs de son contrat,
- Une jeune a quitté l'établissement après 3 ans de prise en charge, suite à une mainlevée de placement et dans l'incapacité de s'engager dans un quelconque projet, malgré l'appui des professionnels

VIII LES ORIENTATIONS

Sur les 10 jeunes dont l'accompagnement a pris fin en 2021, les orientations ont été les suivantes :

Chez les mineurs :

Situation scolaire



IX SITUATION SCOLAIRE – PROFESSIONNELLE – INSERTION OU REORIENTATION

1) Au 31 décembre 2021 :

Statut scolaire (4 jeunes)

- Une jeune fille est scolarisée en 3^{ème} au collège Augustin Thierry de Blois
- Une jeune MNA est scolarisée en Terminale professionnelle au lycée Sonia Delaunay à Blois
- Un garçon est scolarisé au lycée hôtelier en deuxième année de CAP Service
- Un jeune garçon est scolarisé au Lycée de Saint-Aignan en CAP électricité

Statut apprenti (1 jeune)

- Un jeune garçon est en CAP Plaquiste à Blois

Autre statut (2 jeunes)

- En recherche d'apprentissage :
 - Une jeune fille en Aide à la Personne
- Suivi en DITEP - SESSAD :
 - Un jeune garçon suivi par l'IITEP de l'Audronnière

Sans activité (7 jeunes)

- Sept jeunes (2 filles et 5 garçons) sont sans activité. Néanmoins certains sont engagés dans des dispositifs de droits communs (Mission Locale) et intégrés de manière ponctuelle à l'Atelier Scolaire et Technique (AST) de l'ACESM.

Cette situation conjoncturelle s'explique en partie par les effets de la crise sanitaire, ajouté à la problématique complexe de certains jeunes, confrontés à des empêchements individuels, tels que des phobies scolaires et sociales, des « enfermements dans monde virtuel ». Ces « alternatives » semblent pour certains les sécuriser mais qui les éloignent d'autant plus de la réalité. Ce sont ces mêmes jeunes qui bénéficient de soins.

Sur les 7 jeunes, 6 n'ont plus d'obligation scolaire. Cependant, l'un d'entre eux a une obligation scolaire. Il est rattaché à un établissement, mais du fait de son histoire, de ses troubles et du contexte familial, il lui est impossible de s'inscrire dans une dynamique d'apprentissage. Ce jeune est très régulièrement en errance, il multiplie les fugues, ce qui rend impossible sa mobilisation sur des actions éducatives.

Le foyer reste néanmoins un lieu sûr dans lequel ils trouvent un ancrage leur permettant de moins s'exposer à des situations anxiogènes et à des contraintes et exigences auxquelles ils ne peuvent aujourd'hui faire face. Cependant, il nous semble important de nous appuyer sur certains acteurs pour apporter un soutien autre qu'éducatif à ces jeunes, afin de leur permettre de se confronter à leur rythme à la réalité qui sera la leur demain.

2) Insertion et réorientation

Deux jeunes ont bénéficié d'un Contrat Jeune Majeur, fin du premier semestre 2021, avec le projet d'intégrer le SAA, mais par manque de place, les orientations n'ont pas pu être exécutées. Ces jeunes sont toujours accueillis au Foyer Bougainville, dans l'attente d'un départ.

LE TRAVAIL AUPRES DES FAMILLES

Le travail auprès des familles est complexe, mouvementé, livré à des vents contraires, puissants, tourbillonnants auxquels familles et travailleurs sociaux se soumettent et parfois participent. La place privée de la scène familiale est alors exposée au carrefour judiciaire. Pour autant, si ce déplacement de la sphère privée à la sphère publique s'opère, ce n'est pas pour rien. Cela se réalise dans un cadre précis, celui de la protection de l'enfance. Ce cadre judiciaire impose aux familles le regard extérieur d'une société qui leur est contemporaine quant à leur mode de fonctionnement et au(x) danger(s) qu'elles font encourir à chacun de leurs membres, et plus particulièrement à leurs enfants. Tout placement est un déplacement, un déracinement dont le système familial est confronté. C'est dans ce contexte d'accompagnement que le travail psycho-éducatif a été pensé au sein du Foyer Bougainville.

Dans les semaines qui suivent l'accueil d'un jeune au sein du Foyer Bougainville, nous proposons aux familles de les recevoir dans le cadre d'un entretien psycho-éducatif. Ce premier temps d'échange, au travers d'un regard pluridisciplinaire, permet de se présenter, d'apporter un premier retour sur l'intégration du jeune au sein de l'établissement, d'accueillir les ressentis et questionnement(s) de la famille quant au placement de leur enfant et ainsi permettre de mettre en mots des éléments de leurs vécus. En fin d'entretien, les premiers axes de travail sont rédigés au travers de la réalisation d'un DIPC. A la suite de cette rencontre et en fonction de la singularité de la dynamique familiale, des entretiens psycho-éducatifs seront proposés à la famille au cours de l'accueil du jeune au sein du Foyer Bougainville.

La temporalité des rencontres vont dépendre de la temporalité du jeune et de sa famille et de leurs disponibilités psychiques. Le travail auprès des familles, ainsi qu'auprès de l'adolescent, requière une grande attention eu égard à la difficulté psychique de ces derniers. En effet, la majorité des familles que nous rencontrons est en situation d'incapacités éducatives durables car meurtrie par des histoires faites de ruptures familiales, de conflits familiaux, de violences, de carences sociales, culturelles, de discrimination, d'insatisfaction au travail, de chômage récurrent, de conditions de logement inadaptées sur lesquelles viennent se greffer, en plus, des conduites addictives à l'alcool ou à la drogue ou des psychopathologies graves. Les familles souffrent de penser la séparation et de la vivre. Le travail d'équilibriste du Foyer Bougainville est de pouvoir travailler avec les parents sur leur parentalité, détenteurs de l'autorité parentale, tout en prenant en compte le poids de l'histoire familiale et individuelle.

Les adolescents que nous accueillons au sein du Foyer Bougainville poursuivent leur travail de remaniement identitaire et d'affirmation de leur individualité et de leur singularité : être unifié, être unique. Ce travail passe par un désir de modifier la relation aux parents et à leurs suppléants institutionnels. Des expérimentations de leurs limites peuvent prendre la forme de conduites dangereuses. Les marques qu'ils tracent sur leur corps, dans leur chair, signent une désespérance à pouvoir se sentir singulier, et à affirmer une identité et ressentir leur existence par leurs dires et leurs pensées. Les contours de la loi et les domaines du plaisir sont explorés.

De manière précoce, en comparaison à l'ensemble de la population de cet âge, ils doivent penser une orientation de formation professionnalisante. Ce travail d'orientation demande beaucoup d'énergie pour soutenir le jeune dans la construction de son projet et dans la recherche des partenaires adéquats. Cette recherche, dans un contexte d'immatunité affective et de remaniement identitaire, peut donner lieu à des désocialisations éprouvantes pour le fonctionnement institutionnel et les professionnels. Ces désocialisations temporaires peuvent recouvrir une pause psychique nécessaire, voire une régression dans un développement de l'enfance et de l'adolescence qui a été précipité par les circonstances. Il peut s'essouffler dans une fuite en avant obligée vers une maturité nécessaire pour faire face aux circonstances de leur vie.

Dans ce tourbillon singulier, le parent, bien qu'absent physiquement, doit pouvoir continuer d'être permanent psychiquement pour soutenir et porter son enfant dans ces remaniements, tout en lui laissant la possibilité de s'individualiser. La particularité du placement par la mise à distance physique rend particulièrement complexe cet accompagnement sans la présence d'un tiers. Ainsi, les entretiens familiaux permettent d'apporter un regard sur les différents mouvements que traverse leur enfant et ainsi d'éviter le sentiment d'« étranger » en comparaison à l'enfant qu'ils avaient à leur domicile avant le placement. Le travail de séparation et d'individualisation s'inscrit dans les limites et ressources de la famille.

A l'échéance de la prise en charge, les détenteurs de l'autorité parentale sont invités au Foyer Bougainville afin de conclure l'année de mesure et de préparer l'audience à venir.

PROBLEMATIQUES RENCONTREES

L'année 2021 s'inscrit en grande partie dans la continuité de l'année précédente notamment du fait de la crise sanitaire créant une insécurité ambiante et malheureusement amplifiée par des troubles et passages à l'acte chez certains jeunes.

Par ailleurs, les quelques jeunes inscrits dans des dispositifs scolaires ou préprofessionnels ont réussi à se maintenir, à l'inverse d'une grande majorité d'entre eux. Certains, accueillis tardivement, c'est-à-dire à 17 ans et plus a été dans l'impossibilité de s'investir de manière régulière dans les actions éducatives proposées et autres projets.

Ils ont progressivement glissé vers un processus de décrochage provoquant un véritable risque, celui de devoir composer avec des manques et des lacunes dans l'acquisition de savoirs. De plus, ce processus a entraîné comme nous avons pu le constater une baisse de confiance et/ou d'estime de soi auxquelles s'ajoutent un réel déficit de motivation, d'implication, de remobilisation, associé pour certains à une consommation accrue de substances psychoactives (tabac, cannabis...).

Cette démobilisation est liée à des facteurs multiples tels que la perte de sens, le refus du placement, un contexte familial défaillant, un environnement anxiogène (l'école, les lieux de soins ...) et une appréhension de la majorité empêchant et fragilisant toutes perspectives d'avenir.

Pour y faire face, l'équipe pluridisciplinaire n'a eu de cesse de maintenir et de proposer un accompagnement à la hauteur des besoins de chaque jeune. L'objectif a été autant que faire se peut de rassurer et d'aider chacun à reprendre un rythme et une place dans leur environnement institutionnel, social et familial.

PROJETS ACTIVITES MENES EN 2021

Même si cette année a été marquée par le seau de la crise sanitaire, certaines activités éducatives, a visée sociale, culturelle, sportive ont été proposées (cinéma, bowling, piscine, karting, randonnée pédestre, canoë-kayak ...). Des repas et des pique-niques ont été organisés sur le site de l'espace Loyre et sur les bords de Loire.

Par ailleurs, certains jeunes ont participé aux activités proposées par l'Atelier Scolaire et Technique de l'ACESM (AST), et se sont inscrits sur les différents projets proposés par un salarié de l'Association (musique, ressourcerie, jeux de société, sorties vélo ...).

Des sorties sur Tours, en train, pour sensibiliser les jeunes à l'utilisation des transports SNCF et en communs, assortis à du shopping ont été organisées.

Une journée au Salon du Manga à Paris a permis à certains jeunes amateurs de ce type de BD de rencontrer des auteurs et d'échanger avec d'autres jeunes présents.

En fin d'année, un transfert de trois jours a eu lieu près de Bléré (37) avec la participation de quatre jeunes et deux professionnels.

LE PERSONNEL

1) Mouvements du personnel en CDI

<u>Date d'embauche</u>	<u>Date de sortie</u>	<u>Fonction exercée</u>
Remplaçant : 1 ^{er} janvier 2021	18 décembre 2020	Psychologue
Remplaçant : 16 février 2021	29 janvier 2021	Psychologue
Remplaçant : 3 mai 2021	3 mars 2021	Educateur Spécialisé
		Educatrice spécialisée
		Educateur spécialisé
		Monitrice Adjointe d'Activité
Renfort éducatif : 10 mai 2021		Renfort remplaçant
Accueil d'un apprenti éducateur le 7 septembre 2021		

2) Les formations et journées d'études réalisées en 2021

Plusieurs personnels du Foyer Bougainville ont suivi en 2021 différentes formules leur permettant de se former pour développer de nouvelles compétences ou anticiper les évolutions de leur emploi.

- Analyse des pratiques : M. PIERRON, psychanalyste – Orléans
- Formation « Gestion de crise » : LABEL FORMATION (76)
- Formation « Premier secours en santé mentale » : INSIPP
- Adapter les pratiques professionnelles : M. Kadi
- Formation Logiciel OCEALIA PLANNING : Océalia Informatique

Personnel du Foyer Bougainville

<u>Direction</u>		0,250 ETP	
A	A RECRUTER	0,250	
<u>Chef de service</u>		1,000 ETP	
B		1,000	
<u>Secrétariat</u>		0,500 ETP	
C		0,500	
<u>Travailleurs sociaux</u>		7,000 ETP	
D		1,000	
E		1,000	
F		1,000	
G		1,000	
H		1,000	
I		1,000	
J		1,000	
<u>Psychologues</u>		0,450 ETP	
K		0,450	
<u>Psychiatre</u>		0,100 ETP	<u>Veilleur de Nuit</u>
K'			Q
<u>Services Généraux</u>		2,162 ETP	R
L		0,187	
M		0,500	
N		1,000	
O		0,250	
P		0,225	
			1,750 ETP
			1,000
			0,750

18 salariés - 12,962 ETP

au 31 décembre 2021

Evaluation continue

Le nouveau dispositif d'évaluation des établissements sociaux et médico-sociaux avec notamment l'introduction d'un référentiel commun publié par la HAS (Haute Autorité de Santé) représente une évolution conséquente dans la manière d'appréhender la démarche d'évaluation. Dans la perspective de l'instauration de ce nouveau dispositif, il a été entériné d'articuler la démarche d'évaluation interne lancée en 2021 autour de ce nouveau référentiel HAS, bien que celui-ci ne soit pas encore dans sa version définitive ; l'optique étant de mettre à profit cette démarche d'évaluation interne pour s'approprier la logique du futur dispositif.

Le référentiel HAS (document de travail, version janvier 2021) distingue trois chapitres :

« Chapitre 1 : La personne

Le premier chapitre concerne directement le résultat pour la personne. Tout au long de son accompagnement, ses droits sont respectés, son cadre de vie est pris en compte, son expression, son expérience et son entourage sont sollicités, la co-construction et la personnalisation de son projet d'accompagnement sont recherchées et elle bénéficie d'actions de prévention et d'éducation à la santé, ainsi que d'un accompagnement à la santé adapté.

Chapitre 2 : Les professionnels

Le deuxième chapitre concerne les professionnels. L'évaluation vise à apprécier leur capacité à avoir un questionnement éthique, à garantir l'effectivité des droits des personnes accompagnées, à assurer la fluidité et la continuité des parcours et l'accompagnement à la santé des personnes.

Chapitre 3 : L'ESSMS

Le troisième chapitre concerne l'ESSMS, et sa gouvernance. Cette dernière impulse une démarche de bientraitance, veille au cadre de vie de la personne, impulse une stratégie d'accompagnement de la personne et une politique de ressources humaines, dans une démarche qualité et gestion des risques. »

L'évaluation a été réalisée en 2021 en équipe, à partir d'un échantillon de critères sélectionnés dans chacun de ces trois chapitres. L'évaluation a donné lieu à la rédaction d'un rapport complet d'où sont extraits les indicateurs suivants :

Chapitres

(1) Moyenne

Chapitre 1 : La personne 90%

Chapitre 2 : Les professionnels 94%

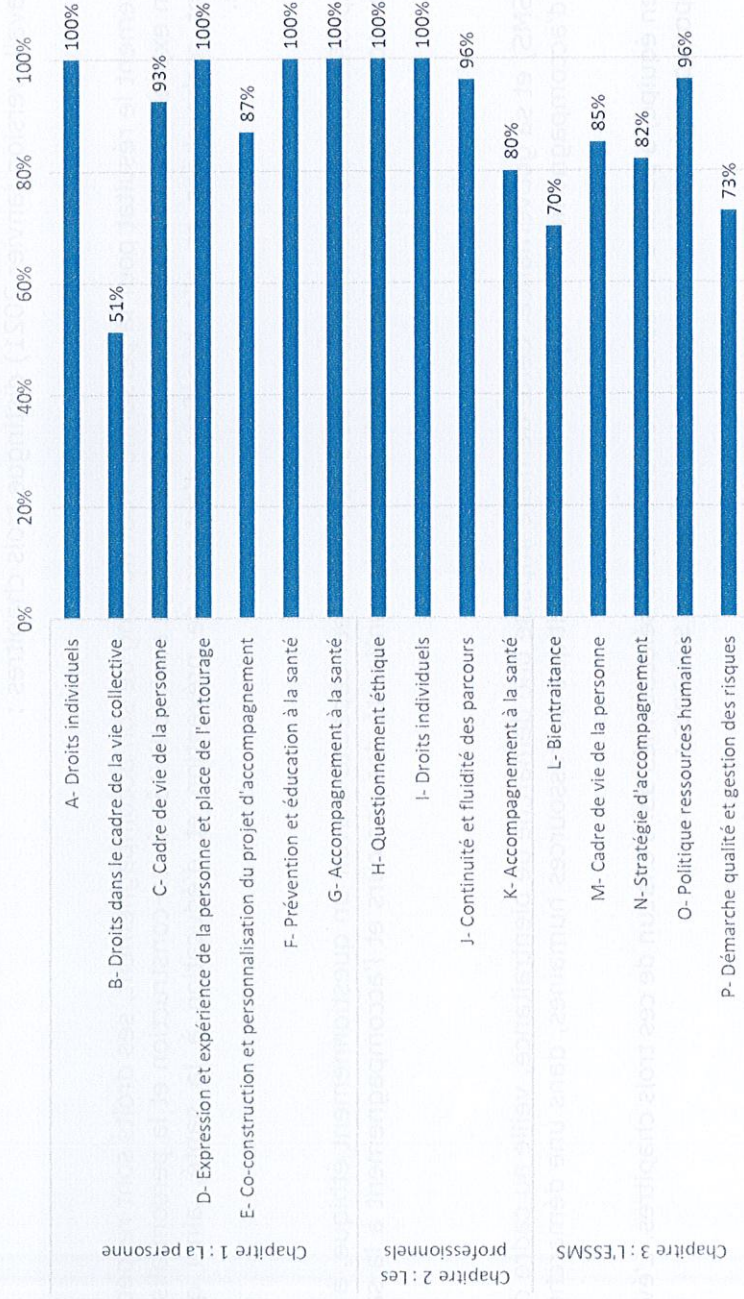
Chapitre 3 : L'ESSMS 81%

Moyenne des 3 chapitres

87%

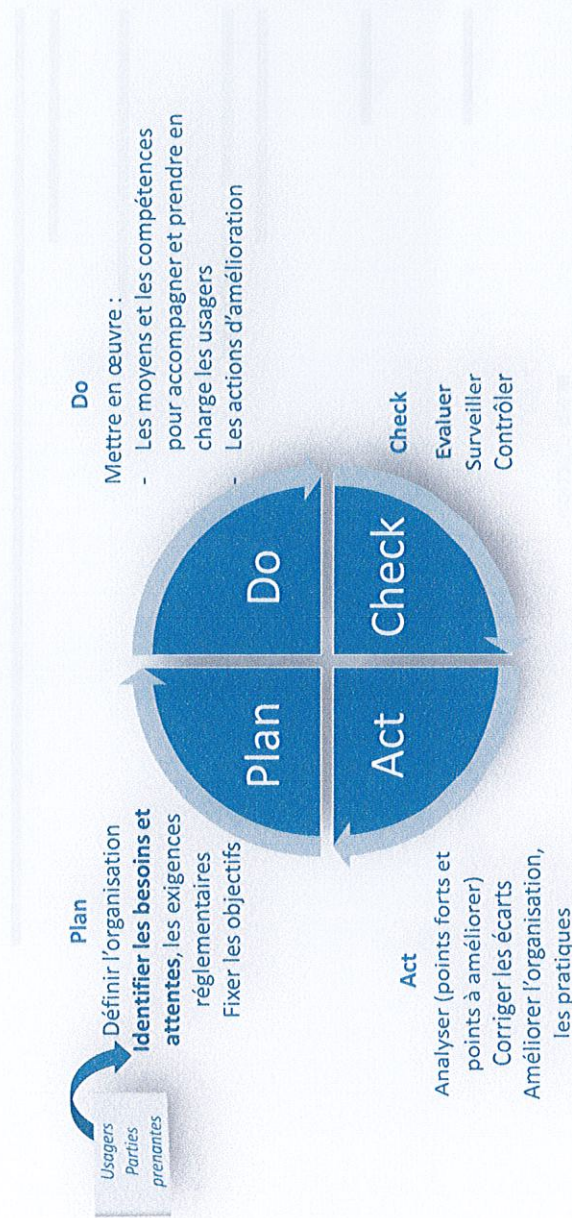
(1) Moyenne obtenue à partir de la moyenne des scores des critères évalués du chapitre, score déterminé en fonction de l'adéquation de la réponse par rapport au critère :

- réponse totale par rapport au critère : 100%
- en grande partie : 70%
- partiellement : 35%
- pas du tout : 0%

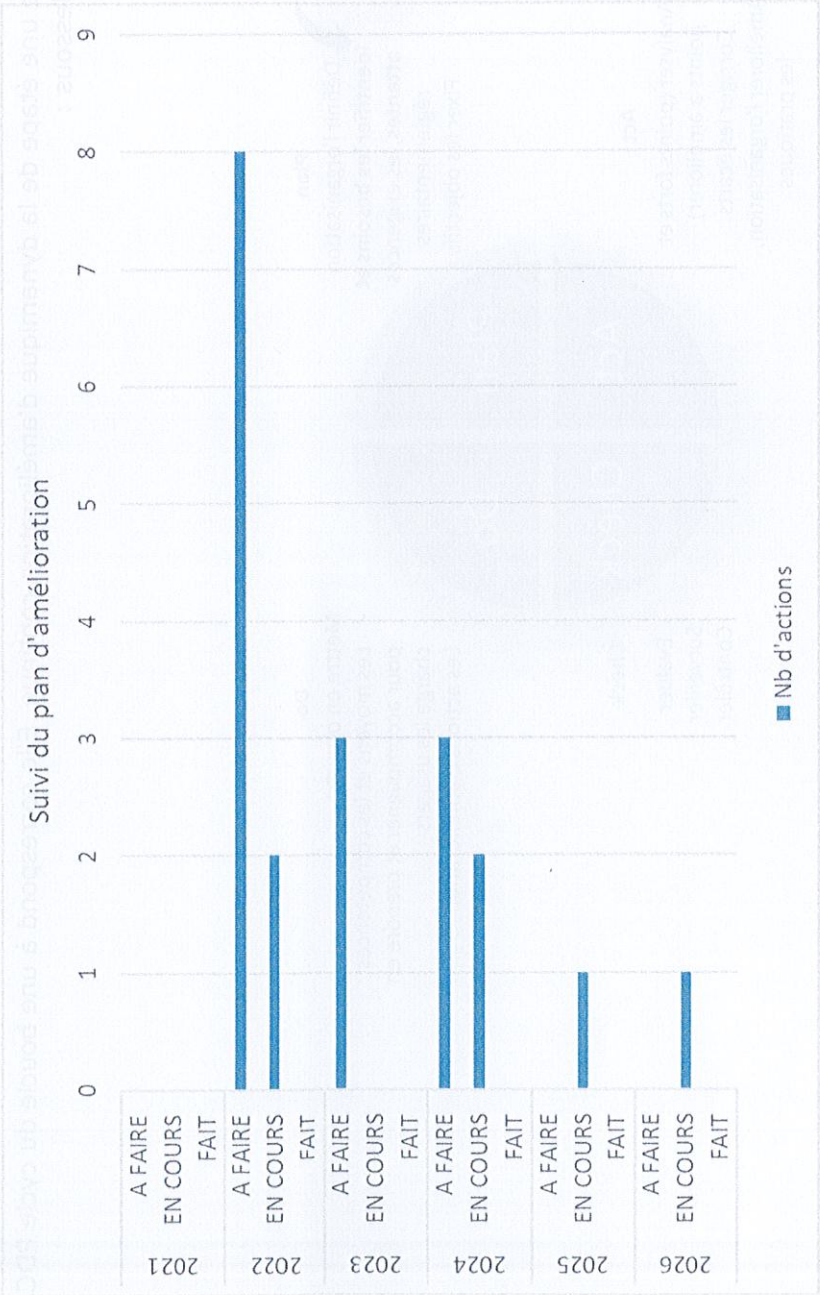


L'évaluation a permis de faire ressortir, au travers des thématiques investiguées, des points forts dans les pratiques et également des pistes d'amélioration. Elle a par ailleurs mis en exergue la difficulté parfois à pouvoir appréhender certains critères du référentiel HAS, dans cette version proposée, au regard du secteur d'activité du service, « protection de l'enfance » et des caractéristiques du service.

La démarche d'évaluation représente une étape de la dynamique d'amélioration continue. Elle correspond à une boucle du cycle PDCA (Plan, Do, Check, Act) comme illustrée ci-dessous :



A l'issue de l'évaluation un plan d'amélioration pluriannuel a été redéfini. Il est présenté ci-après avec un état d'avancement :



Plan d'action :

N°	Actions d'amélioration	Échéances	Etat
6	Reinstaurer une réunion périodique avec les jeunes dans laquelle les règles de vie pourront être débattues	2023	A FAIRE
9	Engager une réflexion pour institutionnaliser et formaliser une réunion des jeunes de manière pérenne et parallèlement sur la remise en place d'un CVS	2022	A FAIRE
44	Développer et impulser une dynamique régulière pour encourager la participation des jeunes à des activités culturelles et sportives	2024	A FAIRE
111	Reprendre les différents risques, sélectionner les risques qui semblent prioritaires et travailler la manière dont ils peuvent être appréhendés/évalués (formation, conduite à tenir...)	2023	A FAIRE
113	Identifier l'ensemble des dispositifs. Evaluer l'organisation interne quant aux procédures de recherche de dispositifs (possibilité de les rendre plus efficaces ?)	2023	A FAIRE
122	Redéfinir la notion de bientraitance vis à vis des usagers, des partenaires, des professionnels	2024	A FAIRE
127	Améliorer la connaissance pour l'appropriation des outils et process. Formaliser certaines des pratiques qui seraient nécessaires	2022	A FAIRE
131	Projet nouveau foyer => en cours	2025	EN COURS
138	Définir et déployer une stratégie de communication externe (sujet CODIR, en cours)	2022	EN COURS
142	Sur la base des objectifs et orientations fixés pour la période 2019-2022, poursuivre le déploiement des outils numériques notamment les logiciels métiers : dossier de l'utilisateur (NEMO), RH (OCEALIA) ainsi que les investissements en matériel (étouffer et renouveler le parc informatique). Formaliser un processus SI. Mettre en application le RGPD (en cours).	2024	EN COURS
144	Poursuivre l'accompagnement du déploiement des logiciels métiers notamment le dossier de l'utilisateur NEMO, par des actions de formation.	2026	EN COURS

N°	Actions d'amélioration	Échéances	Etat
148	Finaliser le projet de création de livret d'accueil salariés/stagiaires.	2022	EN COURS
154	Poursuivre le déploiement de l'approche processus notamment le processus Gestion Des Risques pour améliorer la lisibilité de l'organisation et l'articulation de la démarche qualité avec les activités quotidiennes.	2024	EN COURS
156	Mener une réflexion sur l'opportunité de communiquer spécifiquement sur des actions qualité gestion des risques auprès des jeunes et des familles : quelles informations présentent un intérêt réel compte tenu de la situation des usagers ? Comment (format) quand communiquer ?	2022	A FAIRE
157	Intégrer dans le rapport d'activité du service un chapitre faisant état de l'avancement du plan d'amélioration comprenant le suivi des actions établies dans le cadre des démarches d'évaluation.	2022	A FAIRE
158	Déployer des actions d'information, de communication relatives à la démarche qualité / démarche d'évaluation pour rendre lisible l'articulation (la structuration) de la démarche qualité (l'approche processus en particulier) avec les pratiques du quotidien. Mettre en exergue que le fait de formaliser une démarche qualité participe à la maîtrise des activités et l'amélioration du service rendu à l'utilisateur (Ex : rédaction de procédure permet de définir qui fait quoi ? description de processus : permet une vision partagée des étapes d'accompagnement).	2024	A FAIRE
173	Améliorer le suivi des décisions prises lors de situations de maltraitance	2022	A FAIRE
177	Evaluer l'opportunité d'augmenter le temps de réunion ou de créer une nouvelle réunion dédiée	2022	A FAIRE
181	Cf. action n° 177 => analyse des événements à intégrer dans les temps de réunions existants ou à créer => Evaluer l'opportunité d'augmenter le temps de réunion ou de créer une nouvelle réunion dédiée	2022	A FAIRE
184	Point à aborder quant à la nécessité et/ou l'intérêt de : - Formaliser un plan de continuité des activités - formaliser un document de synthèse type plan bleu récapitulant les domaines de risques et leurs moyens de maîtrise	2022	A FAIRE